



Concession du réseau de froid Front de Seine

30/10/2024

Note de synthèse d'analyse du rapport technique et financier 2023 du Délégataire SUC



1 RAPPELS DU CONTRAT

La société SUC est délégataire du service public de production et de distribution de chaleur assurant la production et la distribution de froid sur les communes de Courbevoie et de Puteaux sur le Front de Seine. Le contrat de DSP, entre la SUC et l'autorité délégante GENERIA, a été **signé en 2003** pour une durée initiale de 15 ans.

Depuis sa signature, la convention de DSP a fait l'objet de **11 avenants** visant à ajuster divers aspects contractuels et opérationnels. Ces avenants incluent la fixation des conditions de vente d'énergie, le renforcement des capacités de production de froid pour répondre à la demande, des révisions tarifaires et d'indexation et le **prolongement de la durée de concession de 9 ans** pour amortir les investissements de **l'avenant n°6** (signé le 17/03/2014), **soit une fin de contrat le 31/08/2027**.

Le réseau de froid se compose aujourd'hui :

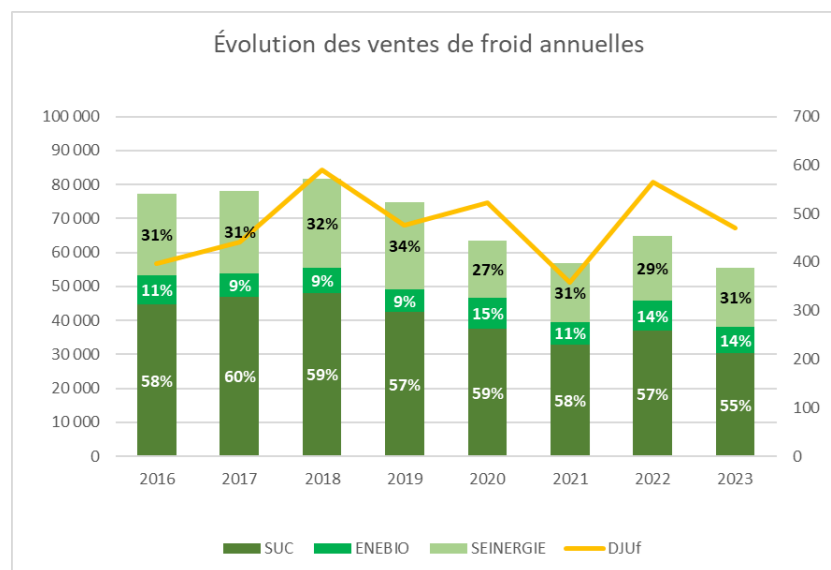
- De la centrale Alsace, équipée de :
 - 2 groupes de 14 MW ;
 - 2 groupes de 20 MW ;
 - 3 groupes de 5 MW ;
 - 1 groupe de 8 MW.
- De la centrale Gambetta, équipée de :
 - 4 groupes de 1,5 MW ;
 - 2 groupes de 1,4 MW ;
 - 1 stockage de glace représentant 30 MWh.
- D'un réseau de distribution de **8 km de long** ;
- De **38 sous-stations** abonnées.

2 ANALYSE TECHNIQUE

BILAN ENERGETIQUE

Les **ventes de froid s'élèvent à 55 344 MWh** sur l'exercice 2023. **Elles ont diminué de 16%** par rapport à l'année 2022. Cette importante baisse s'explique notamment par :

- une **baisse de la puissance souscrite** à périmètre équivalent (-7%) ;
- la **baisse de la rigueur climatique** (-16%) ;
- une **meilleure gestion** de la part des abonnés ;
- une **baisse du taux d'occupation** des tours.



A rigueur climatique équivalente, les ventes ont chuté entre 25% et 30% par rapport aux années précédentes (antérieures à 2022, 2020 exclue).

Grâce à la mise en place du nouveau groupe froid GF25B, le **COP global s'élève à 3,6**, en **amélioration** de 11% par rapport à 2022.

Le Delta T moyen du réseau est en **légère dégradation** par rapport à 2022, en raison des **baisses de ventes** de froid et une **moins bonne gestion** des installations de la part des abonnés.

EXPLOITATION

La **continuité du service a été assurée** durant toute la saison sans qu'aucune réclamation client ne soit remontée par le Délégué.

Les **contrôles réglementaires** ont été réalisés et aucune non-conformité n'a été remontée.

Le réseau a fait l'objet d'un **arrêt technique annuel du 27/01/2023 au 03/02/2023**.

TRAVAUX

Les travaux effectués lors de cet exercice sont les suivants :

- Au titre de **premier établissement (avenant n°6, 18 M€)** :
 - La rénovation de la centrale Gambetta : remplacement des 3 groupes Froids ;
 - L'augmentation de la puissance du GF25B (5,5 à 8 MW) ;
 - Nouvelle canalisation pour puiser l'eau de Seine.
- Au titre de **GER**, pour un montant de **812 k€** :
 - La réparation de la pompe de surface ;
 - La maintenance et nettoyage des groupes froids 16 et 24 ;
 - La révision d'une pompe immergée ;
 - Les travaux hydrauliques sur la centrale de production et réseau de distribution.

3 ANALYSE FINANCIERE

SYNTHESE DU RESULTAT 2023 : un résultat équivalent à n-1 hors évolution des frais de groupe

Un résultat brut de 4 022 k€, correspondant à un taux de résultat brut de 20%.

COMPTE DE RESULTAT - K€	2022	2023	Evol n/n-1	Ecart n/n-1
Produits d'exploitation	14 600	19 691	34,9%	5 091
Charges d'exploitation	8 213	11 404	38,9%	3 191
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 387	8 287	29,7%	1 900
Produits financiers	424	494	16,5%	70
Charges financières	2 027	5 095	151,4%	3 068
RESULTAT FINANCIER	-1 603	-4 601	187,0%	-2 998
Produits exceptionnels	0	336	-	336
Charges exceptionnelles	5	0	-	-5
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5	336	-	341
RESULTAT BRUT	4 779	4 022	-15,8%	-757
Participation et intéressement	800	512	-36,0%	-288
Impôt sur les sociétés	1 078	683	-36,6%	-395
RESULTAT NET	2 901	2 827	-2,6%	-74
<i>Taux de résultat net, en %</i>	<i>19,3%</i>	<i>13,8%</i>	-	-

En neutralisant l'évolution des frais de siège, le résultat brut est globalement équivalent à celui de l'exercice 2022. Deux dynamiques sont à l'œuvre en 2023 :

- Une hausse de 30% du résultat d'exploitation dans un contexte de **hausse du coût de l'électricité** ;
- Un **déficit du résultat financier multiplié par près de 3**, consécutivement aux charges d'amortissement des travaux de l'avenant 6 (l'amortissement est un amortissement de caducité considéré comme une charge financière).

Un résultat proportionnel en hausse, en raison d'une désynchronisation du tarif et des charges

Le résultat proportionnel augmente de 3,1 M€ :

- Les recettes proportionnelles R1+R3 ont progressé de 5,2 M€ par rapport à n-1,
- Contre une progression des charges proportionnelles de 2,1 M€ seulement.

RESULTAT PROPORTIONNEL - K€	2022	2023
Charges proportionnelles	2 270	4 369
Produits proportionnels	8 263	13 475
Résultat proportionnel	5 993	9 106
Taux de résultat, en %	73%	68%

Il y a donc eu **un effet d'aubaine pour la SUC dans un contexte de hausse des coûts d'électricité**. Les **tarifs moyens de vente du froid ont été multipliés par plus de 2** par rapport à 2022, en application de la formule d'indexation contractuelle :

- Formule révision avenant 9 = $0,4914 \text{ FR/FR}^\circ + 0,2084 \text{ TURPE/TURPE}^\circ + 0,3002 \text{ T\&C/T\&C}^\circ$;

- C'est le paramètre « FR » qui explique l'augmentation des tarifs R1 et R3 par rapport à n-1. Il représente l'évolution de la **part fourniture de l'électricité**.

GENERIA a engagé des échanges avec la SUC afin d'**identifier ce qui relève d'un « sur-résultat » 2023 et qui pourrait faire l'objet d'une rétrocession à GENERIA, selon des modalités qui restent à définir**.

S'agissant de l'augmentation des frais de siège en 2023

Les frais de siège s'élèvent à 1 305 k€ (8% des charges). Ils ont augmenté de 73,8% par rapport à n-1 (+554 k€), dans les conditions suivantes :

- Frais de siège (tranche A) : 256 k€ (+133 k€, soit une multiplication par 2) ;
- Frais de région (tranche B) : 1 049 k€ (+421 k€, soit +67%) ;
- Soit des frais de siège totaux en **hausse de 554 k€**.

La SUC justifie cette hausse importante des frais de groupe par l'augmentation de la part du CA de la société SUC dans le CA de la société-mère (produits d'exploitation en hausse de 5M€ par rapport à 2022).

- Absence de plafonnement des frais de siège dans le Contrat : **à mettre en œuvre à l'échéance de la DSP.**

S'agissant du poids des exports dans l'économie du contrat

Il est relevé **une progression de cinq points de la part des recettes relatives aux exports dans les produits totaux entre 2022 (33%) et 2023 (38%)**. Elles représentent une part substantielle du chiffre d'affaires.

PART DES EXPORTS DANS LES PRODUITS TOTAUX - k€	2019	2020	2021	2022	2023
Réel	33%	35%	35%	33%	38%
CEP avenant 6	32%	32%	28%	31%	31%
Dont produits totaux	11 238	11 238	13 131	11 828	11 828
Dont produits exports	3 652	3 652	3 652	3 652	3 652
Ecart, en points de pourcentage	1%	2%	7%	2%	7%

Cette dynamique paraît structurelle. La comparaison par rapport à 2019 (avant Covid et crise énergétique) met en exergue une hausse de 3 points de la part des exports par rapport aux produits totaux ainsi qu'une hausse de 12 points de la part des exports par rapport aux produits concessifs.

S'agissant de la rentabilité de la concession sur le périmètre de l'avenant 6

L'auditeur maintient les conclusions de l'analyse sur la rentabilité de la concession. S'il est probable que le résultat brut cumulé soit légèrement inférieur aux prévisions du CEP avenant 6 (-4%, sous réserve de la réalisation des hypothèses 2024-2027), **le TRI projet après IS devrait être nettement supérieur compte tenu du décalage dans le temps des travaux de l'avenant 6 : +7,7 points**.